

# **TVA ET DROITS D'ACISES**

## **A- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

### **1 - Qu'est-ce que la TVA ?**

- c'est un impôt sur la consommation qui frappe la dépense ;
- c'est un impôt indirect, car il n'est pas payé directement au Trésor public par le consommateur, redevable réel, mais par les personnes qui ont en charge sa collecte, redevables légaux ;
- c'est un impôt réel parce qu'il ne tient pas compte de la personnalité du consommateur, mais des opérations réalisées.
- c'est un impôt à paiements fractionnés, car il est encaissé par le Trésor public en plusieurs paiements à chaque étape du circuit économique ;
- c'est un impôt unique, car en réalité, le bien n'est taxé qu'une fois au moment de la consommation finale.

### *2- Quelles sont les personnes imposables ?*

Ce sont les personnes physiques ou morales, y compris les collectivités et organismes de droit public, qui réalisent les opérations imposables, entrant dans le champ d'application de la TVA.

### **3- Quelles sont les opérations imposables ?**

- la production ;
- la prestation de service ;
- la distribution ;
- les importations ;
- les exportations ;
- les travaux immobiliers ;
- les jeux de hasard et de divertissement.

### **4- Quelle est la base d'imposition ?**

De façon globale, c'est le cout de revient de la transaction (biens, service rendu, échanges)

- Pour les livraisons de biens, elle est constituée par toutes les sommes ou valeurs, par tous les avantages ou services reçus ou à recevoir en contrepartie de la livraison ;
- Pour les prestations de services, par toutes les sommes et tous les avantages reçus.

- Pour les échanges, par la valeur des produits reçus en paiement du bien livré, augmenté le cas échéant de la soultte ;
- Pour les travaux immobiliers, par le montant des marchés, mémoires ou factures.

## **5- Quel est le taux de la TVA**

Le taux de la TVA est de 19,25%, réparti comme suit :

17,5% en principal et 1,75% au titre des centimes additionnels communaux.  
Toutefois, les exportations sont taxées au taux zéro.

## **6- Comment détermine-t-on la TVA à payer ?**

La TVA à reverser est égale à la différence entre la TVA brute collectée, et la TVA supportée qui est déductible.

## **7- Qu'est-ce que la TVA déductible ?**

C'est la TVA qui grève les achats de biens ou de service effectués par une entreprise qui réalise les opérations taxables.

## **8- Qu'est-ce que la TVA collectée ?**

C'est la TVA que les assujettis facturent à leurs clients au regard des opérations imposables.

C'est la TVA qui grève les achats de biens ou de service effectués par une entreprise qui réalise les opérations taxables.

## **9- Quand la TVA est-elle exigible ?**

La TVA est exigible à la livraison des biens pour les ventes, les échanges et les travaux à façon. Pour les prestations de service, avances, acompte